

GUIDE PARTENAIRE

Locations de vacances & Chambres d'hôtes 2019

LA FORÊT-FOUESNAN PORT LA FORÊ









Vous souhaitez devenir partenaire de l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant pour optimiser la communication de votre hébergement : vous trouverez dans ce guide une présentation générale de l'office de tourisme ainsi que le détail du partenariat proposé.

Sommaire

Office de tourisme **3** Éditions **4** Web **5**-6 **-** 7 Services plus Tarifs des participations **8** • 9 Visite Engagements personnels **•** 10 • 11 Bulletin de participation

Contact

Emmanuelle Donio

référent hébergements

Office de tourisme 2 rue du Vieux Port 29 940 La Forêt-Fouesnant 02 98 51 42 07 accueil@foret-fouesnant-tourisme.com



L'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant est un office municipal de tourisme. Sa création en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) remonte à avril 2000. Il a renouvelé son classenent en catégorie Il en mars 2016. L'office de tourisme a obtenu la marque "Qualité Tourisme" en juin 2016, la marque Bretagne en novembre 2015 et détient également la marque ''Tout commence en Finistère''.

Les chiffres clés



L'équipe

L'office de tourisme compte 3 salariés permanents, ainsi qu'1 saisonnier de mai à septembre :

Françoise Chapalain

Julie Barre

Emmanuelle Donio

Directrice

Conseillère en séjour, référent commerçants Conseillère en séjour, référent hébergeurs





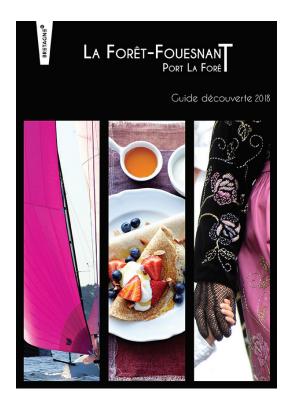
Le guide découverte

Nous portons un soin particulier à la qualité de nos éditions afin que votre logement y trouve une place valorisante.

Le guide découverte présente votre hébergement, ses équipements et les services que vous proposez. Une photo illustre votre annonce.

ll est diffusé très largement en France (édité à 12000 exemplaires) et à l'étranger (traduit en anglais, allemand et néerlandais, édité en 2000 exemplaires).

L'ensemble des éditions de l'office de tourisme est à votre disposition ainsi qu'à celle de votre clientèle et est également téléchargeables en ligne.









Devenu un outil incontournable dans la promotion touristique d'un territoire, nous mettons en avant votre activité avec une insertion directe de votre lien.

Site officiel de l'office de tourisme

www.foret-fouesnant-tourisme.com

Il présente votre location de façon très détaillée, ses équipements et les services proposés. 8 photos illustrent votre annonce. Elle est traduite en anglais et allemand.

Nous travaillons quotidiennement au référencement de notre site Internet afin d'apporter le meilleur positionnement à votre location dans les moteurs de recherche.

Réseaux sociaux

Nous sommes présents sur de nombreux médias sociaux et partageons vos publications sur notre page Facebook.







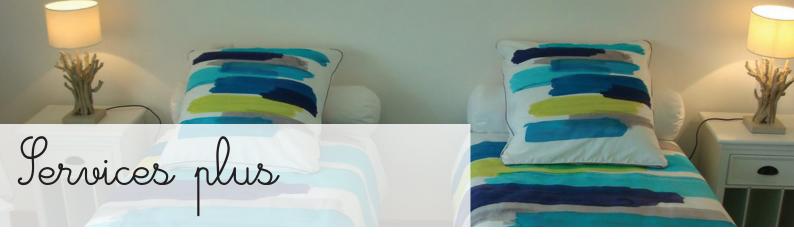






Base de données

La majorité des offices de tourisme de Bretagne travaillent avec Tourinsoft : base de données qui recense l'intégralité de nos offres dont la vôtre.



Votre documentation

Afin d'améliorer votre visibilité auprès de la clientèle, vous pouvez déposer vos dépliants commerciaux sur les présentoirs de l'office de tourisme. Nous veillons à ne jamais être en rupture de stock et nous vous alertons à l'avance pour vous permettre de le réalimenter chaque fois que nécessaire.

Ateliers gratuits

Formation sur les outils numériques et de communication.

L'office de tourisme propose des ateliers gratuits afin de vous aider dans votre communication, notamment à travers les médias sociaux. Ces accompagnements au nombre de 7 à 8 par an se déroulent au cyber espace du Nautile à La Forêt-Fouesnant et durent 2 heures. Ils sont menés par le personnel de l'office de tourisme.

Encart publicitaire

Conception gratuite d'encart publicitaire sur demande

Médiathèque

Accès gratuit à la médiathèque de l'office de tourisme pour valoriser vos dépliants, sites Internet...



Participation à l'année

Le tarif de la participation varie selon la capacité du logement.

| Locations de vacances | | | |
|-----------------------|------------------|---------|--|
| | 2 personnes | 93,00€ | |
| | 3 personnes | 99,30€ | |
| | 4 personnes | 105,60€ | |
| | 5 personnes | 111,90€ | |
| | 6 personnes | 118,20€ | |
| | personne(s) sup. | 6,30€ | |

| | 1 chambre | 93,00€ |
|-----------------|------------|---------|
| | 2 chambres | 106,00€ |
| | 3 chambres | 119,00€ |
| chambre(s) sup. | | 13,00€ |

Participation en cours d'année

La participation en cours d'année s'applique dès que le guide est paru (courant janvier).

Elle s'élève à 60% du tarif de la participation à l'année.

ATTENTION

Possibilité de s'inscrire une seule fois entre deux appels à participation.



Afin de s'assurer de la qualité des locations référencées sur leurs supports de l'office de tourisme, le personnel réalise une visite de vérification des hébergements:

- → il s'agit d'un gage de qualité pour les futurs locataires
- → cela permet au personnel de l'office de tourisme d'acquirir une meilleur connaissance de l'offre locations et ainsi mieux répondre aux demandes

Première inscription

Avant toute nouvelle inscription, votre logement doit faire l'objet d'une visite par le référent hébergements. Les biens doivent répondre aux normes de sécurité et de confort de la grille de classement « Meublés de Tourisme » (arrêté du 02 août 2010). A la suite de cette visite, votre dossier est étudié en commission. Des changements ou améliorations pourront vous être demandés. L'office de tourisme sera dans l'incapacité d'accepter tous logements ne répondant pas aux critères minimum de classement.

Cette visite est facturée:

- 22,50 € pour les locations de vacances
- 17,00 € pour les chambres d'hôtes.

La visite est gratuite pour toutes les locations et chambres classées ou labellisées.

Renouvellement

Le logement est contrôlé par le personnel de l'office de tourisme tous les 5 ans. La visite de renouvellement est obligatoire et est facturée au même tarif que la visite de première inscription (voir les tarifs ci-dessus).



Etat des disponibilités

Le site Internet de l'office de tourisme permet à chaque propriétaire de mettre à jour son ou ses plannings de réservation.

Il est important de le mettre régulièrement à jour possible.

N'oubliez pas de nous avertir de toutes modifications concernant la location.

Démarches personnelles

L'office de tourisme vous encourage à effectuer des démarches supplémentaires pour faire connaître votre logement :

- site Internet dédié à l'hébergement,
- adresse mail
- classement ou labellisation du logement...

Ceci est un gage de qualité pour les vacanciers. Plus votre logement sera présent sur différents supports, plus il sera visible et donc gagnera en notoriété.

Pensez à l'environnement

Nous incitons les propriétaires à mettre en place dans leur(s) hébergement(s) des petits aménagements visant à protéger la planéte : ampoules à économie d'énergie, économiseur d'eau, poubelle pour le tri sélectif (le guide de tri sélectif est disponible sur demande à l'office de tourisme)...

Documents administratifs

Que vous soyez ou non partenaire de l'office de tourisme :

- votre logement doit obligatoirement être déclaré auprès de la mairie où est situé le meublé (article L.324-1-1 du code du tourisme)
- vous devez percevoir la taxe de séjour auprès de vos vacanciers et la reverser à la commune
- pour toute cession d'activité une déclaration écrite obligatoire est à adresser à la mairie

Soyez vigilants !!!

Attention aux demandes que vous recevez par mail. En cas de doute sur une éventuelle arnaque, faites une recherche avec l'adresse mail de l'expéditeur dans un moteur de recherche (Google ou un autre)

Bulletin de participation

Locations de vacances & Chambres d'hôtes 2019

| Nom: | _ Prénom : |
|--|-----------------|
| Adresse: | |
| Téléphone : | Portable : |
| Site Internet : | |
| Mail: | |
| o $f J$ e souhaite devenir partenaire | |
| □ oui | |
| □ non | |
| → PARTICIPATION | |
| □ à l'année□ en cours d'année | |
| Tarif de base =€ soit une participatio | on =€ + visite€ |
| | |
| Fait à, le, | |
| Signature : | |
| | |
| □ BDD □ SI □ GP □ GM □ | □ TR □ FACT |

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'accueil de l'office de tourisme.